

# Contrats-programmes. 166,3 MMDH d'investissements mobilisés

L'investissement global pour la mise en œuvre des dispositions des différents contrats-programmes est évalué, par le ministère de tutelle, à près de 166,3 MMDH, dont 45,5 MMDH pris en charge par l'État.

L'approche par filière est une mesure fondamentale du Plan Maroc vert. La loi 03-12 sur les interprofessions, publiée au Bulletin officiel du 23 juillet 2012, et ses textes d'application constituent le cadre juridique réglementant la création et le financement des interprofessions agricoles et halieutiques. 20 contrats-programmes ont jusqu'à présent été conclus entre l'État et les interprofessions agricoles représentant les principales filières de production. Dans le détail, 14 filières végétales et 5 animales ont signé ces contrats-programmes fixant les objectifs à atteindre en matière de superficies de plantations, de cheptel, d'économies d'eau, d'augmentation de la production, de mise à niveau de l'outil de valorisation et d'amélioration des conditions de commercialisation. Le dernier contrat-programme signé avec l'État est celui de relatif à l'industrie agroalimentaire (IAA) en 2017.

## L'État assure 27% de l'investissement

L'investissement global pour la mise en œuvre des dispositions des différents contrats-programmes est évalué, par le ministère de tutelle, à près de 166,3 MMDH dont 45,5 MMDH pris en charge par l'État, soit près de 27% avec la réalisation de 7 agrépôles. Alors que les agrépôles de Berkane, Tadla, Souss, Haouz sont toujours en cours de commercialisation, ceux du Loukous et du Gharb sont à l'étude et ou au stade de lancement du chantier. En ce qui concerne la reconnaissance des interprofessions conformément à la loi 03-12 relative aux interprofessions agricoles et halieutiques, 14 entités ont été reconnues alors que 5 sont en cours d'intégration de la liste des interprofessions agricoles reconnues.

## Interprofessions agricoles 14 entités reconnues

À ce jour, et depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les interprofessions reconnues représentent les filières sucrière, agrumicole, oléicole, rizicole, serrencière, des oléagineuses, biologique, arboricole, du safran, de l'argan, apicole, des viandes rouges, du lait et avicole. Selon le ministère de l'Agriculture, la première évaluation de l'état d'avancement des contrats-programmes (CP) signés laisse apparaître que les réalisations restent globalement satisfaisantes pour la plupart des filières agricoles, notamment au niveau de l'amont productif. Une amélioration significative a également été enregistrée sur le plan qualitatif, avec notamment la labellisation de

62 produits dont 50 Indications géographiques (IG), 6 Appellations d'origine protégée (AOP), 6 labels agricoles, notamment les dattes, l'huile d'olive, le safran, la cémentine, la rose à parfum, le lait de chamelle, le fromage et le miel....

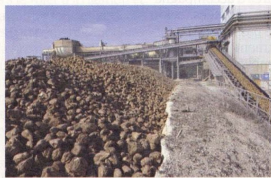
## LES PRINCIPALES RÉALISATIONS



### Oléiculture

#### Une hausse de 39%

La superficie oléicole a aujourd'hui atteint 1.073.000 ha contre 773.000 ha en 2009, année de signature du contrat-programme, soit une hausse de 39%. S'agissant de la production en olives, le tonnage moyen réalisé est de l'ordre de 1,53 million de tonnes durant la période 2016-2018, contre 863.000 tonnes en 2009, avec une production record de 2 millions de tonnes en 2018/2019. En ce qui concerne la production d'huile d'olive, la moyenne est fixée à 150.000 tonnes par an en 2016-2018 contre 85.000 tonnes en 2009.



### Filière sucrière

#### 47% de couverture des besoins nationaux

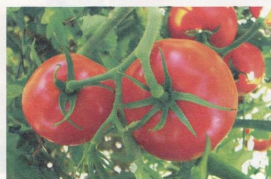
La production de la filière sucrière a atteint 555.000 tonnes de sucre en 2018 contre 360.000 tonnes en 2013, année de signature du CP, soit une hausse de 54%. Le taux de couverture des besoins nationaux en sucre ont atteint 47% en 2018 contre 29% en 2013.



### Agrumiculture

#### Une production record de 2,6 millions de tonnes cette année

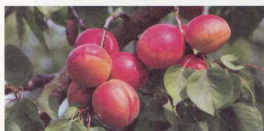
La superficie du verger agrumicole dépasse les 128.000 ha, soit un dépassement de 22% par rapport à l'objectif 2018 qui est de 105.000 ha. Quant à la production, le tonnage moyen est de l'ordre de 2,44 millions de tonnes actuellement, soit une hausse de 88% par rapport à 2008, année de signature du CP (1,3 million de tonnes), avec une production record de 2,6 millions de tonnes pour 2018/2019.



### Maraîchage

#### Les primeurs atteignent 1,1 million de tonnes à l'export

La production moyenne de maraîchage est passée à 73 millions de tonnes durant la période 2015-2017 contre 6,7 millions de tonnes en année de référence, dont 2 millions de tonnes de maraîchage de primeurs (2015-2017) contre 1,7 tonne en année de référence, avec une production record de primeurs de 2,3 millions de tonnes pour 2018/2019. Pour leur part, les exportations de primeurs ont dépassé 1,181 million de tonnes en 2017/2018 contre 750.000 tonnes en 2008/2009, année de signature du CP, soit une hausse de 57%, chose principalement due à la production de tomates, de poivrons, de piments, de courgettes, de haricots verts et à une diversification des types de produits à l'export pour la tomate de segmentation (tomate ronde, cerise, olivette, grappe cocktail, etc.). S'ajoute à cela le développement des exportations des fruits rouges, notamment la fraise, la myrtille et la framboise.



#### Arboriculture

##### 1,7 millions de tonnes produites

La superficie plantée de la filière arboricole est arrivée à 346.000 ha actuellement contre 265.000 ha en 2009. Pour sa part, la production a évolué de 884.000 tonnes en année de référence pour se situer actuellement à 17 million de tonnes. Les exportations ont, elles, réussi à enregistrer 21.000 tonnes dont 12.600 tonnes en fruits frais ou séchés.



#### Filière de l'argan

##### 1.020 tonnes exportées en 2017

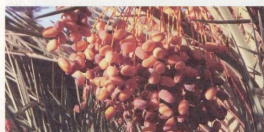
La production actuelle d'huile d'argan a franchi 2.908 tonnes en 2017, dont 1.020 tonnes exportées contre 726 tonnes en 2011, soit une augmentation de 40%.



#### Apiculture

##### Le taux de couverture des besoins en miel a atteint 63%

La production de miel a affiché une production de 6.581 tonnes en 2017 contre 4.400 tonnes en 2008. L'amélioration du niveau de consommation est passé à 250g/hab/an contre 200g/hab/an en 2008, tandis que le taux de couverture des besoins en miel a atteint 63%.



#### Phoeniculture

**71% de l'objectif de production est atteint**  
Pour ce qui est des dattes, la production

moyenne est d'environ 114.000 tonnes au titre de la période 2013-2017 contre 90.000 tonnes contre moyenne au démarrage du contrat-programme du palmier dattier, soit près de 71% de l'objectif fixé à l'horizon 2020 (160.000 tonnes). Quant à la campagne 2018/2019, la production des dattes devrait atteindre 102.000 T.



#### Safran et rose à parfum

##### La production en nette évolution

75% de l'objectif fixé pour l'année 2020, à savoir la production de 9 tonnes, a été atteint. La production est aujourd'hui de l'ordre de 6,8 tonnes en 2018 contre 3,3 tonnes en 2011. Quant à la rose à parfum, l'amélioration de la production moyenne est de 34%. Elle est passée de 2.500 tonnes (2003-2007) à 3.350 tonnes pour la période 2015-2018.



#### Aviculture

##### Les besoins en viandes blanches assurés

690.000 tonnes. C'est la production de la filière avicole au titre de l'année 2017 soit 77% de l'objectifs de 900.000 tonnes fixé à l'horizon 2020, contre 490.000 tonnes en 2008. La filière a aussi réussi à produire 6,3 milliards d'unités d'œufs de consommation, soit 88% de l'objectif de 72 milliards d'unités fixé à l'horizon 2020, contre 37 milliards d'unités en 2008. Pour sa part, le taux de couverture a atteint 100% des besoins en viandes blanches et en œufs de consommation.



#### Céréaliculture

##### Les rendements améliorés

Les rendements ont été améliorés de 37% durant 2010-2018 par rapport à la moyenne 2005/2009, avec 16,5 qx/ha contre 12 qx/ha. Quid de la production moyenne durant la période 2010-2018, passée à 80 millions de quintaux, contre une moyenne de 53 millions de

quintaux sur la période 2000-2008? Le taux de couverture moyen des besoins intérieurs varie entre 50% et 70% depuis le lancement du PMV en 2008, à l'exception de la CA 2015/2016, qui a enregistré un faible taux ne dépassant pas les 40%. Pour les semences céréalières, les disponibilités en 2018 sont fixées à 2,2 millions de quintaux contre 750.000 quintaux en 2008, année qui précède la signature du CP. Par ailleurs, le taux d'utilisation des semences certifiées est actuellement de 24% contre 11% en 2008, avec 35% pour le blé tendre.



#### Filière lait

##### Évolution de la consommation en lait et dérivés

La production laitière a réalisé 2,55 milliards de litres en 2017 contre 1,8 milliard de litres en 2008, soit 64% de l'objectif de 4 milliards de litres fixé à l'horizon 2020. Le taux de couverture de la demande du pays en lait et produits laitiers est de 96% contre 88% en 2008, tandis que la consommation en lait et dérivés est fixée à 74 eq/litres en 2017 contre 50 eq/litres en 2008.



#### Viandes rouges

##### 17 kg/habitant/an

La production relative à la filière des viandes rouges a enregistré 590.000 tonnes en 2017 contre 400.000 tonnes en 2008, soit 96% de l'objectif de 612.000 tonnes fixé à l'horizon 2020. Le taux de couverture des besoins en viandes rouges est arrivé à 98%. Pour la consommation en viandes rouges, elle est fixée à 17 kg/habitant/an actuellement contre 11 en 2008.



#### Élevage camelin

##### 13.975 tonnes de lait

La production caméline a enregistré 13.975 tonnes de lait et 3.598 tonnes de viande caméline en 2017, contre 8.020 tonnes de lait et 1.930 tonnes de viande en 2008.